

# L'Entente Catholique de Bretagne

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [Informations](#), [Revue de presse](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 5 août 2021

L'Entente Catholique de Bretagne publie un bulletin bimestriel d'information. Dans son numéro n°244 (49<sup>e</sup> année) de Juillet et Août, l'Entente revient sur le Motu Proprio :

## L'ENTENTE CATHOLIQUE DE BRETAGNE, BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION

Juillet-Août 2021, 49<sup>e</sup> année, N° 244

L'abonnement est de 70 € (ou au carnet de 80 timbres). Ceux qui peuvent donner davantage aident les bénévoles. Coordonnées : L'Entente catholique de Bretagne, adresse : 1, rue Charles Le Goffic, 22000 Saint-Brieuc

### EDITORIAL : VIE OU MORT ? DELIRE OU BON SENS ?

N'attendez pas de nous des directives sanitaires, des campagnes pour ou contre telle mesure (inutile, blâmée dans les choses douteuses, libres à chacun de juger). Mais dans les cas nécessaires, utiles, inévitables, utiles ! Le 29 juin 2021, le gouvernement de Jean Castex, dans la mesure que les médecins, a fait voter une loi dite par antonomase « de bioéthique », par une majorité maorochiste appuyée sur une fraction de tous les autres partis rattachés à l'assommoir national, sous le P. Un évêque, celui de Bayonne, Mgr Marc Allier, a refusé, d'un côté, et finalement, côté sénateur, ne cherchant pas d'opposition, les députés de son département qui ont voté le texte ou sa sont abstenus, et de l'autre côté qui a voté après. Voilà le point fort de son communiqué, après lequel il reste à prier pour notre pauvre pays et la seule état de l'Église (sans crainte). Demandez à sainte Anne, bébé de 28 juillet, et à la Vierge qui nous assistent d'inscrire en oraison le 15 août (voir page 1) d'introduire pour nous.



Anne et Marie avec les Peaux-rouges (Musée de la Ville de Paris, photo de Kevignac à Pléneuf)

« Le grand public a-t-il vraiment connaissance de ce que contient cette loi ? Il faut en effet savoir que la loi contient le PMA sans père pour les couples de femmes et les femmes pour le SIDA sans mère, c'est-à-dire la mesure phare du projet. Mais elle prévoit aussi : Sociale : l'assurance maladie des femmes, remboursée également par la Sécurité cellules-souches issues des embryons de l'expérimentation sur les embryons et de l'utilisation des de créer des embryons transgénomiques et des embryons chimères animal-homme ; qui s'inquiète d'une telle manipulation ? On peut certes se féliciter de constater que la loi ne (1) la reconnaissance de la filiation d'adoption dans le cadre des GPA faites à l'étranger ; et reste que des lobbies très influents au sein même du Parlement sont déjà repartis à la conquête de nouvelles entreprises. Et peut-on encore espérer que la semaine du Conseil Constitutionnel sonnera le retour du bon sens ? »

Avec intelligence, ce paragraphe fait appel au bon sens, c'est-à-dire à la loi naturelle, qui ne demande pas à s'écarter de Nature dans ses promesses, mais de réfléchir avec sa raison sur les sens, si la raison est la seule qui peut être entendue, et sur la mesure des décisions en France. C'est pourquoi on peut s'étonner de la note adressée par le ministre du gouvernement français à l'Assemblée nationale, sous le prétexte de l'adoption de la loi, « sur ce terrain sur lequel nous sommes combats, leur soumission aux délices d'anormalité et de perversion est destructrice de toute société ».

L'Entente

(1) N.D.L.R. La Réception de l'Église de la Patrie (cette patrie « doublement » comprise à l'échelle de la loi humaine et de la loi divine) trouve son point d'origine dans la loi de Dieu qui est la source de toute vie et de toute liberté.

Le Pape François a attendu la démission (âge : 75 ans) du cardinal Sarah de son poste

de préfet pour le Culte Divin. Mais il n'a pu attendre la mort de Benoît XVI...

C'est une revanche des cardinaux nostalgiques des années 1970, qui ont "fait" l'élection du Pape François et qui interprètent Vatican II comme une rupture. L'interprétation de Vatican par Benoît XVI, "dans la continuité", est bafouée par l'article 1 déclarant que le rite de Paul VI est la seule expression aujourd'hui du Rite romain. Benoît XVI disait "C'est la forme ordinaire". Cette querelle de mots n'a en soi aucun intérêt.

Mais le Motu Proprio Traditionis Custodes du 16 juillet, qui rappelle dans son titre (tout le reste est en italien !) que les évêques sont "les gardiens de la Tradition", est déplaisant pour d'autres raisons. Il est fait pour entraver le succès que rencontre (en France notamment) la messe du concile de Trente ("tridentine") dans sa version de 1962 (missel de Jean XXIII), sans toutefois l'interdire comme avait fait Paul VI par un abus de pouvoir. Il renforce le contrôle des évêques sur ces messes (dont tout curé de paroisse pouvait donner l'autorisation). Plus nouveau : il les interdit dans les églises paroissiales et les séminaires où est célébré le rite de Paul VI. C'est vouloir ruiner les efforts des évêques qui, comme Mgr Rey à Toulon, fidèles aux textes de Vatican II et de Jean XXIII sur le latin "langue de l'Eglise", faisaient connaître les deux rites dans leurs séminaires.

L'Entente Catholique de Bretagne - 1 rue Charles Le Goffic - 22000 Saint-Brieuc (Abonnement de 10€)